



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **23**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **02/12/2024**

Date d'affichage : **03/12/2024**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Isabelle BRUSSAT – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO –

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Elisabeth CAILLAT	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Olivier COURCHET	à	Patrick HERMIER
Kathia PIETTE	à	Bernadette BOUCQUEY
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTS :

Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'association Club Haltérophilie Musculation a participé au championnat de France FA Elite du 29 octobre au 03 novembre 2024 au Crès (34).

Afin de faire face aux frais afférents à cette compétition (repas, transport et logement), l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Club Haltérophilie Musculation » d'un montant de 250 € (deux cent cinquante euros).



N° 2024/12/09-12

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de soutien de l'association « Club Haltérophilie Musculation »,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Club Haltérophilie Musculation » pour un montant de 250 € (deux cent cinquante euros).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.